



Formats des rapports des signataires du mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces).

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Introduction

Remarques introductives

Le présent document est le formulaire de rapport national pour le mémorandum d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie ([mémorandum d'entente « Rapaces »](#)).

L'objectif du rapport national est de fournir des informations sur la mise en œuvre par votre pays du mémorandum d'entente « Rapaces », y compris le plan d'action (annexe 3).

Le présent format a été conçu pour générer des informations pouvant être résumées de manière comparable pour chaque future réunion des signataires ; pour donner une image représentative des progrès et rendre compte de ce qui a été accompli par les signataires et les autres parties prenantes, mais aussi pour être le plus rationnel possible afin de limiter le travail lié aux rapports à ce qui est strictement nécessaire.

Ce format a été examinée en amont de la troisième réunion des signataires (MOS3) en 2023. L'unité de coordination du mémorandum d'entente « Rapaces » compilera et analysera les rapports nationaux de mise en oeuvre du plan d'action du mémorandum.

Période de référence

Pour permettre une analyse correcte, il est important que les réponses de tous les répondants portent (dans ce formulaire) sur la même période de référence. En l'occurrence, nous vous demandons de présenter un rapport sur la période allant de novembre 2021 à avril 2026.

L'enquête précédente sur la mise en œuvre couvrait la période de juillet 2019 à octobre 2021, dont les résultats figurent dans [le premier examen du plan d'action](#).

Instructions

Veillez répondre à toutes les questions de manière aussi complète et précise que possible. Dans la mesure du possible, veuillez indiquer la source d'information utilisée pour répondre à la question, en particulier si une référence ou un rapport publié est disponible. Pour chaque question, des icônes peuvent être utilisées pour joindre un document et/ou fournir un lien internet.

Lorsque vous travaillez sur la version en ligne du rapport, sauvegardez vos informations en cliquant sur le bouton « Save all/Enregistrer tout » à chaque section. Une fonction d'enregistrement automatique permet également de sauvegarder les réponses modifiées toutes les 30 secondes et chaque fois que vous passez d'une section à l'autre.

Des notes d'orientation sont présentes dans tout le format pour vous aider à répondre aux questions.

Date limite de dépôt : 30 juin 2026

I. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

* Nom de l'État signataire:

Burundi

* Tous territoires exclus de l'application du mémorandum d'entente :

Aucun

Compilateur du rapport

* Nom et titre :

NTINESHWA Obed, Cadre à l'OBPE

* Nom complet de l'institution :

Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)

* Téléphone :

+25768300257

* Adresse électronique :

obed.ntineshwa@yahoo.fr

Point de contact désigné pour le mémorandum d'entente (si différent du compilateur du rapport)

Nom et titre du point de contact désigné :

Le point de contact national pour MdE Rapaces n'a pas encore été désigné, car l'ancien point de contact a quitté ses fonctions pour d'autres activités.

Nom complet de l'institution :

Office Burundais pour la Protection de l'Environnement

Adresse postale :

2757, Bujumbura

Téléphone :

+25722254255 / +25768300257

Adresse électronique :

obed.ntineshwa@yahoo.fr

II. RÉSUMÉ DE HAUT NIVEAU DES MESSAGES CLÉS

NOTE D'ORIENTATION :

Cette section vous invite à résumer brièvement les aspects positifs les plus importants de la mise en œuvre du mémorandum d'entente/plan d'action « Rapaces » dans votre pays et les domaines les plus préoccupants.

Vos réponses devraient reposer sur les informations figurant dans le corps du rapport : le but, pour cette section, est de diffuser les informations techniques du rapport en quelques messages très brefs et simples

de « haut niveau » pour les décideurs et pour un public plus large.

Tout en restant bref, essayez également d'être précis si vous le pouvez ; par exemple, « la nouvelle législation sur la faune sauvage promulguée en 2020 a doublé les sanctions pour l'empoisonnement des oiseaux de proie » est plus instructif que « des lois plus strictes » ; « déficit de 50 % du cofinancement pour le projet du FEM sur les vautours » est plus instructif que « manque de financement ».

NOTE D'ORIENTATION :

Veillez vous limiter spécifiquement à la période de référence actuelle. Pour le présent cycle de rapports, la période s'étend de 1 Novembre 2021 à ce jour.

Dans votre pays, au cours de la période de référence, que révèle ce rapport sur :

- * Les aspects les plus positifs de la mise en œuvre du mémorandum d'entente et/ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

- Restauration du paysage aquatique du Nord, et d'autres AP: Rusizi et Kibira et Cartographier les zones humides dans le but de protéger ces zones qui sont des réservoirs des espèces de rapace;
- Renforcer la protection des Aires protégées et habitat de la faune en équipant les écogardes,
- Continuer la mise en application du plan national de développement 2018-2027 ;
- La Stratégie Nationale et plan d'action de la biodiversité à l'horizon 2030;
- Continuer à soutenir les comités de suivi des Aires protégées.

- * Les plus grandes difficultés dans la mise en œuvre du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

- Manque de soutien technique;
- Manque de soutien Financier;
- Manque de projet d'accord de MdE Rapace pour répondre aux besoins en matière de la conservation des Rapaces;
- Changements Climatiques;
- Menaces des habitats.

- * Les principales priorités pour la mise en œuvre future du mémorandum d'entente et / ou du plan d'action ? (citez jusqu'à cinq éléments)

- Mobiliser des financements pour appuyer certaines activités de restauration des zones dégradées;
- Elaborer la Stratégie Nationale propre pour les Rapaces et mettre à jour la réglementation pour s'adapter aux objectifs de la Principauté et du mémorandum d'entente;
- Inventaire des espèces présentes, identification des menaces;
- Inventaire des sites et habitats critiques(cartographier les ZICO pour rapaces: Parc National de la Rusizi, Kibira Ruvubu, Lac Rwihinda, Bururi. Identifier les falaises de nidification, arbres dortoirs des vautours) ;
- Renforcer les capacités de l'OBPE (Office Burundais pour la Protection de l'Environnement) et créer une plateforme multi acteurs.

III. STRATÉGIES DE CONSERVATION DES RAPACES ET DOCUMENTS ÉQUIVALENTS

NOTE D'ORIENTATION :

Une disposition centrale du mémorandum d'entente (paragraphe 12) est la préparation par les signataires de stratégies nationales ou régionales (par exemple au niveau de l'UE) ou de documents équivalents (par exemple des plans d'action par espèce) pour les espèces de la catégorie 1 et, le cas échéant, de la catégorie 2 dans le tableau 1 du plan d'action. Le plan d'action lui-même prévoit que les actions qu'il énumère soient traitées par ces stratégies / documents équivalents.

* Existe-t-il une stratégie nationale et / ou régionale de conservation des rapaces ou un document équivalent pour votre pays ?

- Oui
- En préparation
- Non

* Veuillez indiquer le titre et la portée de la stratégie ou du document équivalent, et résumer l'état actuel de sa mise en œuvre ou de sa préparation (selon le cas) :

Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité SPANB 2019-2030:
Objectif 1: Les écosystèmes naturels, les agroécosystèmes et la diversité génétique sont préservés et améliorés et, les actions d'origine anthropique susceptibles d'entraîner les extinctions des espèces sont éliminées et/ou réduites. Réduire les pressions directes sur la biodiversité .
Les rapaces sont couverts via: Loi no 1 / 02 du 26/03/2012 portant code de l'environnement; mentionne la protection des espèces menacées art. 87-90 Loi Environnement. Les rapaces sont inclus comme espèces protégées mais sans mesures spécifiques.

Veuillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

4cbd7e86-85f3-4bd3-b9af-b653027d3058/resume_executif-snpa-db-bi.pdf

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

<https://bi.chm-cbd.net/sites/bi/files/2025-04/Strat%C3%A9gie%20et%20Plan%20d%E2%80%99Actions%20Nationaux%20sur%20la%20Biodiversit%C3%A9%202021-2030.pdf>

* La stratégie ou le document équivalent aborde-t-elle/il toutes les activités énumérées dans le tableau 2 du plan d'action ?

- Oui
- Partiellement
- Non

IV. PROTECTION JURIDIQUE DES ESPÈCES CONTRE LA MISE À MORT ET L'EXPLOITATION NON DURABLE

- * Toutes les espèces d'oiseaux de proie migrateurs (présentes dans votre pays) figurant à l'annexe I du mémorandum d'entente « Rapaces » bénéficient-elles d'une protection juridique complète contre la mise à mort et le prélèvement délibérés dans la nature ?

NOTE D'ORIENTATION :

Suivez ce [lien](#) pour voir les espèces énumérées en annexe 1.

Si vous répondez « oui », veuillez vous assurer que le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) est/sont clairement recensé(s) en donnant des détails sur le titre, la date, etc.

Si vous répondez « seulement partiellement », veuillez préciser si c'est parce que la protection juridique ne s'applique qu'à certains aspects, ou parce que seules certaines espèces sont couvertes (veuillez indiquer les espèces) ou parce que seules certaines zones sont couvertes (ou toute combinaison de ces types de couverture partielle) ; et donnez-en les raisons.

- Oui
- Partiellement
- Non
- Ne sait pas

- * Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s) et résumer la disposition :

-Code de l'environnement: Ce code protège les rapaces d'une manière générale.
La loi no 1/09 du 25 mai portant modification du code de l'environnement assure la protection des espèces animales et de leurs habitats à travers:

1. l'article 14 qui érige l'environnement en patrimoine commun à préserver pour maintenir l'équilibre écologique;
2. Les dispositions relatives aux aires protégées qui constituent le cadre légal de protection des habitats de la faune sauvage, dont les rapaces migrateurs;
3. L'obligation d'Etude d'Impact Environnemental pour tout projet susceptible d'affecter la biodiversité.

-Le code forestier: Loi no 1/06 du 02mars 2023, contribue à la conservation des rapaces par la protection de leurs habitats. Les articles 58 et 73 relatifs à la protection des forêts classées et à la création d'aires protégées offrent un cadre juridique pour la préservation des sites de nidification , de repos et de l'alimentation des espèces de rapaces migratrices .

Code de l'Environnement : Loi 1/09/2021, protège l'oiseau directement et
Code Forestier: Loi 1/06/2023 , protège l'habitat seulement de l'oiseau.

- Les rapaces sont aussi protégées par l'Arrêt ministériel no 710/839 du 13 juillet 2001.

- * Existe-t-il une législation qui interdit l'utilisation d'appâts empoisonnés exposés et d'autres méthodes chimiques toxiques de contrôle des prédateurs ou des nuisibles ?

NOTE D'ORIENTATION :

Les [directives de la CMS pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) fournissent des informations supplémentaires sur les moyens législatifs (et autres) de réduire les dommages causés aux oiseaux migrateurs (y compris les rapaces) par les produits chimiques toxiques.

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez indiquer le(s) texte(s) législatif(s) concerné(s), et résumer la disposition :

La Convention de Stockholm: Le Burundi l'a ratifiée . Elle interdit / restreint les POPs dont plusieurs pesticides utilisées dans les appâts. ça va améliorer les conditions de vie des vautours.

V. PROGRAMMES DE GESTION ET DE RÉTABLISSEMENT DES POPULATIONS D'ESPÈCES

Des plans d'action par espèce ou multi-espèces ont-ils été publiés pour une quelconque espèce d'oiseau de proie migrateur dans votre pays ?

- Oui
 Non
 En préparation

- * Veuillez énumérer les espèces concernées et le statut de chaque plan :

Toutes les espèces du MdE Rapace

Veuillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

683ffe62-f1c3-4021-a106-e96c1bbf320f/resume_executif-snpa-db-bi.pdf

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

<https://bi.chm-cbd.net/sites/bi/files/2025-04/Strat%C3%A9gie%20et%20Plan%20d%E2%80%99Actions%20Nationaux%20sur%20la%20Biodiversit%C3%A9%202021-2030.pdf>

- * Des projets de réintroduction ou de repeuplement ont-ils été mis en œuvre concernant des oiseaux de proie migrateurs, conformément aux lignes directrices internationales en vigueur ?

NOTE D'ORIENTATION :

L'un des documents d'orientations internationales les plus pertinents pour cette question est la publication de l'UICN « [Lignes directrices de l'UICN sur les réintroductions et les autres transferts aux fins de la sauvegarde](#) ».

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez en indiquer la raison :

Faute de moyens alloués à cette activité.

- * Des initiatives d'alimentation complémentaire ont-elles été mises en place et maintenues pour les oiseaux de proie nécrophages ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez en indiquer la raison :

Les actions se concentrent seulement sur la protection des habitats naturels.

VI. CONSERVATION ET GESTION DES HABITATS ET DES SITES

- * Des mesures ont-elles été mises en œuvre pour améliorer ou restaurer les habitats des espèces d'oiseaux de proie ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez fournir un bref résumé :

NOTE D'ORIENTATION :

Veuillez indiquer quel type d'habitat, quel lieu, et (de manière générale) quel type de mesures étaient concernés. Des commentaires sur le succès (ou non) seraient également précieux.

Parcs Nationaux Kibira et Rusizi : Projet OBPE+ Enabel + UE+ PNUD : Restauration des habitats naturels: Cartographie détaillée des types de végétation dans les deux parcs par CEBios et I(OBPE pour mieux

comprendre le fonctionnement des écosystèmes.

- Suivi des espèces clés pour identifier leurs habitats critiques et évaluer les menaces .

-Inventaire exhaustifs prévus dans le Parc de la Rusizi pour mieux suivre les populations d'espèces emblématiques, notamment certains oiseaux .

- * Quels sont les sites de votre pays, figurant dans le tableau 3 du plan d'action, qui sont désignés comme zones protégées, ou qui sont autrement gérés de manière appropriée en tenant compte des exigences de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

Veillez indiquer dans ce fichier partagé en ligne ([lien](#)) pour chacun des sites pertinents énumérés dans le tableau 3 de l'annexe 3 du mémorandum d'entente si le site est a) entièrement désigné comme zone protégée ou couvert par un instrument garantissant une gestion appropriée, b) partiellement désigné/couvert, ou c) non désigné/couvert. Si vous rencontrez des difficultés pour accéder au fichier en ligne, veuillez contacter l'Unité de coordination du Mémorandum d'Entente sur les Rapaces à l'adresse umberto.galloorsi@un.org afin d'en recevoir une copie en pièce jointe.

NOTE D'ORIENTATION :

La liste est extraite de la Liste des sites d'importance internationale pour les oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (Tableau 3 de l'Annexe 3 du mémorandum d'entente "Rapaces"), telle qu'approuvée par la troisième réunion des signataires. Veuillez répondre à cette question en relation avec les sites qui y sont répertoriés. Merci de fournir vos réponses dans le fichier partagé en ligne en suivant le lien ci-dessus. Le fichier enregistrera automatiquement vos réponses.

- J'ai ajouté les informations pertinentes pour les sites de mon pays
- Mon pays n'a pas de sites répertoriés

VII. ÉVALUATION ET RÉPONSE AUX MENACES ET AUX PRESSIONS

- * Des évaluations ont-elles été réalisées sur la nature, la probabilité, la gravité ou les conséquences potentielles des menaces auxquelles sont confrontés les oiseaux de proie, et des mesures ont-elles été recensées pour maintenir leur état de conservation favorable ?

NOTE D'ORIENTATION :

« État de conservation favorable » doit être interprété pour cette question conformément à la définition fournie à

l'article 1er, paragraphe 1, point c), de la Convention sur les espèces migratrices. ([Lien vers le texte ici](#)).

- Oui
- Non
- Ne sait pas

- * Veuillez fournir un bref résumé :

Des évaluations des menaces sur la biodiversité sont menées au Burundi dans le cadre de la gestion des aires protégées. Le projet OBPE/ Enabel/ UE/PNUD dans les parcs Nationaux de la Kibira et de la Rusizi intègre l'évaluation des menaces sur les espèces clés à travers le suivi des domaines vitaux et la cartographie écologique.

Au niveau national, l'Objectif 13 de la Stratégie Biodiversité prévoit un système de monitoring de l'état et des tendances des espèces. Les aires protégées, qui couvrent 31% des écosystèmes naturels, constituent la principale réponse à la perte d'habitat identifiée comme menace majeure.

- * Sur la base de l'évaluation mentionnée ci-dessus (ou si vous n'en avez pas, sur la base de vos connaissances et de votre jugement), veuillez indiquer (cocher) les **trois catégories les plus importantes** de menaces affectant les oiseaux de proie dans votre pays :

NOTE D'ORIENTATION :

Cette question vous demande de recenser les pressions importantes qui sont connues avec certitude pour avoir une incidence négative réelle sur les oiseaux de proie migrateurs à l'heure actuelle. Veuillez éviter d'inclure des informations spéculatives sur des pressions qui peuvent être potentiellement préoccupantes mais dont les incidences n'ont pas encore été démontrées.

Exactly 3 selection(s)

- Mise à mort et capture directe
- Collisions et électrocution
- Espèces exotiques et/ou envahissantes
- Dérangement et perturbation
- Destruction/dégradation de l'habitat
- Changement climatique
- Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion, etc.
- Autres (veuillez préciser ci-dessous)

- * Ajoutez ici des commentaires sur toute action particulière en réponse à ces menaces :

NOTE D'ORIENTATION :

Vous pouvez trouver utile ici de faire référence à des actions assistées par des outils de réponse et des initiatives existants et pertinents dans le cadre de mécanismes tels que la CMS. On peut citer quelques exemples : le [Groupe de travail intergouvernemental pour lutter contre l'abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée \(MIKT\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental pour lutter contre la chasse, la capture et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la voie de migration est asiatique-australasienne \(ITTEA\)](#), le [Groupe de travail intergouvernemental sur la capture illégale des oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest](#), le [Groupe de travail sur l'énergie de la CMS](#), et les [directives pour prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs](#) adoptées.

1. Destruction / dégradation de l'habitat: Protection des arbres; interdiction d'élagage sans autorisation; La sensibilisation des communautés sur l'agroforesterie et l'interdiction de brulis dans les zones de dispersion des

rapaces; Renforcement des patrouilles anti- défrichage et anti-charbon dans les Aires Protégées à Rapaces. Restauration d'habitat (reboisement de corridors et zones tampons autour des AP: Programme National 5 millions d'arbres par l'an).

2. Electrocutation/ Collision lignes électrique: L'OBPE a transmis du rapport à REGIDESO(institut en charge de l'électricité) pour demander balisage.

3.Changement climatique: - cartographier zones d'altitude et zones humides résilience utilisées par rapaces en saison sèches/ chaude Ex crêtes Kibira, marais sud.

- renforcer résilience proies en sensibilisant les agriculteurs (maintenir haies, jachères), éviter les pesticides en période sécheresse.

4. Niveaux de connaissance, de sensibilisation, de législation, de gestion: - Elaborer un arrêté ministériel listant les espèces de rapaces strictement protégées et leurs habitats critiques.

- Intégrer les rapaces migrateurs seulement dans les EIE et plans d'Aménagement des AP.

- * Existe-t-il des exigences pour veiller à ce que les propositions d'activités susceptibles d'avoir des effets significatifs sur les oiseaux de proie ou leurs habitats fassent l'objet d'évaluations d'impact environnemental (EIE) ou d'évaluations environnementales stratégiques (EES) ?

NOTE D'ORIENTATION :

Des indications utiles sur ce sujet (et des références à des sources fournissant des orientations supplémentaires) sont fournies dans la [résolution 7.2 \(rév.COP14\) de la CMS](#) intitulée « évaluation d'impact et espèces migratrices ».

Des commentaires sur le niveau général et la qualité des EIE/EES entreprises seraient précieux. Toute utilisation des techniques de « cartographie de la sensibilité » dans ce contexte devrait être mentionnée ici.

- Oui
 Non
 Ne sait pas

- * Veuillez fournir un bref résumé des exigences et de leur mise en œuvre, y compris la mesure dans laquelle les résultats de ces évaluations sont utilisés pour éclairer les décisions de consentement pertinentes et les mesures d'atténuation associées :

Espèces protégées : L'Arrêté n° 710/839 du 13 juillet 2001 protège la faune sauvage. Les rapaces sont des espèces protégées. Toute activité risquant de les détruire doit passer par une EIE. 17b5.

Le décret de 2010 mentionne que l'EIE couvre la biodiversité. Concrètement, le promoteur doit :

1. Identifier si des rapaces (Faune) ou leurs habitats sont présents sur le site;
2. Évaluer l'impact : collision lignes/éoliennes, empoisonnement, dérangement nidification, perte d'habitat.
3. Proposer des mesures d'évitement/réduction/compensation a12e

VIII. ACTION / INTÉGRATION ENTRE LES SECTEURS

- * La conservation des oiseaux de proie migrateurs est-elle intégrée dans les politiques de secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, l'énergie, les transports, les déchets, le tourisme et autres ?

- Oui

Partiellement

- Non
 Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

le Gouvernement du Burundi met en œuvre le MdE Rapaces sous la coordination technique de l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement OBPE, sous tutelle du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage. La Coordination ministérielle renforce la synergie entre MINEAGRIE, OBPE, le Ministère des transports, et les collectivités locales ou d'autres services des autres ministères afin de transmettre les informations liées à la protection de la biodiversité en particulier les rapaces.

* Des programmes ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence au niveau des services gouvernementaux (autres que celui qui a la responsabilité principale du mémorandum d'entente « Rapaces ») pour informer les décideurs des besoins de conservation des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Programmes/ activités mis en œuvre par services gouvernementaux OBPE+ PNE: 1. Journée Mondiale des oiseaux Migrateurs(JMOM). Thème 2024 " insectes pour les oiseaux" message rapaces est contrôle rongeurs, bio-indicateurs.
2. Stratégie National de la Biodiversité à l'horizon 2030 qui intègre des dispositions relatives à la protection des espèces animales.

IX. RECHERCHE, SUIVI ET GESTION DE L'INFORMATION

* Des évaluations globales ont-elles été réalisées sur l'état et les tendances d'une quelconque population d'oiseaux de proie migrateurs dans votre pays, au cours de la période de référence ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez en fournir un bref résumé, et souligner tout déclin ou augmentation particulièrement significatif qui a été révélé pour les espèces concernées :

La recherche sur les rapaces reste limitée et opportuniste. Les données disponibles proviennent de:
1. Inventaire ponctuels: Missions OBPE+ BirdLife dans Kigwena, Vyanda, Ruvubu. 18 espèces de rapaces répertoriées dont 7 migratrices(Milvus migrans, Buteo buteo, Falco tinnunculus).
2. Thèse/ Mémoires: 2 Etudiants Universitaires Burundi ont travaillé sur la distribution des rapaces en 2024, mais sans suivi long terme.

Suivi / Monitoring : depuis 2024, le suivi s'est amélioré grâce à SMART Mobile et Caméra trappe: pour SMART Mobile, les écogardes notent " observation" Rapace avec GPS, Photo, effectif, comportement, 230

observations enregistrées en 2024-2025 et 45 en 2023.

Gestion de l'information: Base SMART Desktop: Toutes les données de terrain sont centralisées à l'OBPE Bujumbura. Les rapaces sont classés dans la Faune oiseaux , avec les autres espèces.
Limites: peu de recherche scientifiques sur les rapaces.

Veillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

<https://whc.unesco.org/fr/listesindicatives/6933/>

* Des programmes de suivi systématique et coordonné sont-ils mis en œuvre dans votre pays en ce qui concerne les populations nicheuses, la réussite de la reproduction ou les comptages migratoires des oiseaux de proie ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Mais suivi partiel.
Les seules données viennent des écogardes via SMART Mobile depuis 2024. 3 sites de nidification de Falco et Accipiter ont été cartographiés dans la RNF de Kigwena, mais sans suivi annuel de la taille des populations.
Limite: Les comptages dépendent des patrouilles .

Veillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

CHM Burund<https://bi.chm-cbd.net/fr/protected-areas/reser-natur-fore-kigwenai/> ;file:///C:/Users/User/Desktop/PAG-KIBIRA-VF%20(1).pdf

* Des lignes directrices ou des protocoles ont-ils été publiés concernant des programmes de suivi systématique ou coordonné des oiseaux de proie migrateurs ?

- Oui
 Non
 Ne sait pas

* Veuillez en indiquer la raison :

Les lignes directrices actuelles concernent l'ensemble de la biodiversité et pas seulement les oiseaux de proie migrateurs.

* Existe-t-il un processus permettant d'établir un accord multipartite sur les priorités de la recherche sur des questions pertinentes pour la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Projet AP transfrontalier Tanzanie et Burundi : Atelier 2024 PN Ruvubu . Echange sur braconnage+ suivi faune migratoire. Rapaces.

Veuillez fournir une copie du (des) document(s) concerné(s) :

Et/ou fournir le lien d'un site web qui donnera accès au texte pertinent :

* Des plateformes appropriées sont-elles en place dans votre pays pour échanger des connaissances, des expériences et des informations sur la conservation des oiseaux de proie ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez indiquer la (les) plateforme(s) pertinente(s) et résumer son (leur) champ d'application et sa (leur) fonction :

Oui mais partielle. Réunion COPIL parcs Nationaux . Ecogardes et Partenaires partagent des observations de terrain. Cas rapaces mentionnés si mortalité / braconnage.

X. SENSIBILISATION

* Des programmes de sensibilisation du public ont-ils été mis en œuvre pendant la période visée de référence pour promouvoir l'importance des oiseaux de proie, leurs migrations et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé incluant des commentaires sur l'incidence et le succès (ou non) de ces programmes :

- Des programmes de sensibilisation du public intégrant les oiseaux de proie migrateurs ont été mis en oeuvre au Burundi, principalement à l'occasion de le journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs et dans le cadre de

l'éducation environnementale autour des aires protégées du sud. Ces activités ont permis de présenter aux scolaires le rôle écologique des rapaces et les enjeux liés à leurs migrations.

L'impact reste limité et ponctuel. Les rapaces sont abordés de manière générale, sans cibler les espèces migratrices ni les menaces spécifiques.

Les sessions de formation ont amélioré l'identification des rapaces par les écogardes utilisant SMART Mobile et ont permis de collecter les premières données de nidification.

Cependant, le changement de comportement est faible.

* Des programmes éducatifs ou des ressources pédagogiques ont-ils été fournis pendant la période de référence pour informer les jeunes et les étudiants sur les oiseaux de proie migrateurs et leurs besoins en matière de conservation ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Journée Mondiale des oiseaux migrateurs , chaque année; l'OBPE+ Partenaires organisent des exposés dans 3 ou 4 écoles secondaires autour de Kigwena, Vyanda et Rumonge. Les rapaces migrateurs type Milvus migrans, Buteo buteo sont présentés comme Oiseaux voyageurs.

Clubs Nature: 12 clubs scolaires appuyés par WCS/ BirdLife ont reçu des affiches " Oiseaux du Burundi" . 2 affiches sur 20 concernant les rapaces.

Modules SMART: Les écogardes formés à SMART Mobile interviennent dans les écoles et montrent l'app+ cartes de migration. C'est le support le plus concret pour les étudiants.

XI. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

* Des programmes de formation ou autres programmes de soutien ont-ils été mis en œuvre au cours de la période de référence pour renforcer la capacité des organismes responsables de l'application des législations et règlements pertinents ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Des formations: organismes visés sont OBPE, Police judiciaire, Parquet.

Guide simplifié code de l'Environnement: OBPE a distribué en 2024 un aide-mémoire OPJ " Espèces protégées" et les sanctions: 2 pages sur rapaces annexées.

Les écogardes ont été formés via SMART Mobile.

* Des formations ou d'autres initiatives ont-elles été mises en œuvre au cours de la période de référence pour soutenir les activités entreprises par les communautés locales ou les groupes de volontaires en ce qui concerne les enquêtes sur les oiseaux de proie, le suivi, le travail de protection des sites ou les activités de sensibilisation connexes ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Des réunions de sensibilisation ont été faites dans le but de protéger la biodiversité (les rapaces) pour éviter aussi le braconnage.

* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il fourni de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrants ?

NOTE D'ORIENTATION :

Les « autres ressources » dans ce contexte pourraient inclure, par exemple, des formes de soutien « en nature » telles que le temps du personnel ou l'infrastructure administrative, le prêt d'équipement, la fourniture d'installations de traitement des données ou le transfert de technologie. (N'incluez cependant pas les programmes de formation ou de mentorat et autres initiatives de renforcement des capacités, car ils sont traités séparément dans les deux questions précédentes).

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez indiquer le(s) bénéficiaire(s) concerné(s) et les activités soutenues :

Oui via budget OBPE et projets des partenaires; le Burundi a recruté des eco gardes, doté GPS/ appareils photo, SMART Mobile, camera à trappe ainsi que les drones pour la bonne conservation de la biodiversité y compris les rapaces.

* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il reçu de nouvelles ressources financières ou autres ressources pour des activités de conservation bénéficiant spécifiquement aux oiseaux de proie migrants ?

NOTE D'ORIENTATION :

Voir l'orientation sur l'interprétation des « autres ressources » fournie en lien avec la question précédente.

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez en indiquer la raison :

Aucun bailleur , Partenaire technique ou projet n ' a alloué de fonds avec les rapaces migrants MdE comme objectif principal ou composante budgétaire dédiée. Mais des financements ont été alloués pour appuyer les Aires protégées qui sont des sites des oiseaux de proie.

XII. COOPÉRATION INTERNATIONALE

* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il participé à des activités de coopération internationale conformément au paragraphe 8 du mémorandum d'entente ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez fournir un bref résumé :

Le Burundi a participé dans des Conférences internationales visa à protéger la biodiversité(COP CDB, COP CMS, COP CITES).

Ateliers régionaux: 1 agent de l'OBPE a participé à l'atelier de formation SMART Mobile organisé par UNEP en Tanzanie en 2024. Objectif est d'harmoniser la collecte de données rapaces migrateurs avec Kenya, Tanzanie, Rwanda.

Limite: Pas de projet transfrontalier dédié rapaces: aucun accord bilatéral entre les pays transfrontaliers avec le Burundi sur le suivi des couloirs migratoires de rapaces mais des réunions de consultations ont eu lieu entre le Burundi et la Tanzanie; (Burunga et Kigoma).

* Au cours de la période de référence, votre pays a-t-il pris des mesures pour soutenir ou encourager un ou plusieurs autres États de l'aire de répartition à signer le mémorandum d'entente « Rapaces » ?

- Oui
- Non
- Ne sait pas

* Veuillez en indiquer la raison :

Pas des moyens alloués à cette activité.

Contact

alexandra.caron-strehlow@un.org

